





Changement de régime matrimonial

Afin de nous permettre de constituer votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes, à savoir :

Concernant chacun des époux :
 Questionnaire d'état-civil, ci-joint, dûment complété. Copie recto/verso des pièces d'identité. Livrets de famille du couple, et (des précédentes unions éventuelles). Contrat de mariage ou PACS éventuel.
Concernant les biens propres :
C'est-à-dire les biens acquis avant le mariage, ceux reçus par donation et succession, ou encore ceux achetés avec une clause de remploi durant le mariage.
 Acte(s) d'acquisition du ou des biens propres des époux. Acte(s) de donation ou de donation-partage au profit de l'un des époux. Successions recueillies par les époux (acte(s) de notoriété, attestion(s) de propriété immobilière, déclaration(s) de succession). Acte(s) de vente du ou des bien(s) propre(s) appartenant à l'un des époux.
Concernant les actifs :
☐ Les comptes bancaires :
 ☐ Le dernier relevé des comptes bancaires ouverts des époux. ☐ Livret(s) détenus dans les différents établissements bancaires et leur(s) dernier(s) montant connus. ☐ Titres de bourse nominatifs, au porteur, au domicile.
Les assurances-vie :
Contrat(s) d'assurance-vie souscrit par les époux et leur(s) valeur(s) de rachat.

Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300€ sera demandé à l'acquéreur à l'ouverture de celui-ci.

Après réception des pièces, un projet d'acte vius sera adressé, assorti du montant précis des frais d'actes.

Contactez-nous

• Téléphone : +33 1 61 10 90 81

Email : solanet.serris@notaires.fr

Adresse: 21 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS







Les venicules :		
☐ Carte grise de chaque véhicule.		
☐ Valeur argus de chaque véhicule.		
Les biens immobiliers		
☐ Titre(s) de propriété (vente, partage, attestation de propriété immobilière		
échange, procès-verbal de remembrement ou d'adjudication).		
☐ Copie du bail, si le bien est loué.		
☐ Estimation de chaque bien immobilier.		
Les sociétés appartenant aux époux :		
☐ Copie des statuts.		
Extrait k-bis ayant moins de trois mois.		
☐ Titre de propriété des biens appartenant aux sociétés.		
☐ Tableau d'amortissement, si ce ou ces biens sont grevés d'un prêt.		
La valeur d'une part de la société, calculée par le comptable.		
Les éléments du passif :		
☐ Tableau d'amortissement des prêts souscrits par la communauté.		
☐ Reconnaissance de dettes éventuelle.		

Afin de nous permettre d'accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 150,00 € sera demandé à l'ouverture de celui-ci. Après réception des pièces, un projet d'acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d'acte.

• Téléphone : **+33 1 61 10 90 81**

• Email : solanet.serris@notaires.fr

• Adresse: 21 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS





Questionnaire d'état-civil:

Madame / Mademoiselle / Monsieur:

,	
Nom:	ısuel :
Date de naissance : Profession :	Lieu de naissance : Nationalité :
	Email :
Situation familiale : 🔲 (
	Pacsés Merci de joindreune copie de la convension et récépissé de au greffe / service d'état-civil
	Marié à la mairie de le le le
	/euf(ve) de M Divorcé(e) de M
	Désision rendue par le TGI de le
Nom : Prénoms - Soulianez l'u	ısuel :
Date de naissance :	Lieu de naissance : Nationalité :
	Email :
Situation familiale : 🔲 (Célibataire
□ F	Pacsés Merci de joindreune copie de la convension et récépissé de au greffe / service d'état-civil
	Marié à la mairie de le le Merci de joindre une copie du contrat de mariage, le cas échéant
	Veuf(ve) de M
	Divorcé(e) de M
	Désision rendue par le TGI de le le

MENTION LEGALE D'INFORMATION: L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment au service de la publicité foncière aux fins de publication des actes et à des fins foncières, comptables et fiscales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, chaque partie peut excerser ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès du Délégué à la protection des données désigné par l'Office Notarial à l'adresse suivante : cil@notaires.fr. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

Contactez-nous

• Téléphone : +33 1 61 10 90 81

• Email: solanet.serris@notaires.fr

Adresse: 21 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS